

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1753/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire.

n° 73-1753/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 décembre 1973

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1974

Date du numéro
10 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de : 3 mois, à M. Omar Ali Haroun, né en 1935 à Mabla, fils de Ali Haroun et de Alima Ibrahim, manipulateur radio, demeurant à Djibouti cité Arhiba MDG 37. 1 an à M. Mouhoumed Samatar Fahal, né en 1940 à Ali-Sabieh, fils de Samatar Fahal et de Balah Amir, mécanicien, demeurant à Djibouti quartier 7.